

# Réglementation

2014  
Cadre Européen

2030 : -40% GES par rapport à 1990

2015  
Accords de Paris



2015  
LTECV (1)

Objectifs en 2030

- -10% de production sur les déchets ménagers
- 55% de recyclage/réemploi des déchets
- 70% des déchets du BTP valorisés

2017  
Paquet Economie Circulaire

2019  
FREC (2)

Objectifs 2025/2030

- -30% de consommation de ressources par rapport au PIB entre 2010 et 2030
- -50% de déchets non dangereux mis en décharge entre 2010 et 2025
- Tendre vers 100% de plastiques recyclés
- Création de 300 000 emplois

2019  
2020 Pacte Vert

2050 : Neutralité Carbone

2020  
Loi AGEC (3)

Pour le bâtiment :

- Création de la filière REP PMCB avec des objectifs de réemploi
- Elaboration du diagnostic PEMD obligatoire pour les opérations de rénovation/démolition significatives (sup à 1000 m2)

2020  
2022 Fit for 55

2030 : -55% GES par rapport à 1990

2022  
RE2020

- Indexe Carbone Construction : seuil carbone à ne pas dépasser sur les produits de construction
- Impact carbone des matériaux de réemploi : 0

- (1) Loi transition énergétique pour la croissance verte
- (2) Feuille de route pour une économie circulaire
- (3) Anti-gaspillage pour une économie circulaire